
REGLEMENT D'UTILISATION

1. L'utilisation de la bibliothèque est gratuite pour les élèves, les professeurs et le personnel administratif du Collège.

Prêt de documents et du matériel audiovisuel

2. Le prêt est limité à 8 documents au total. Il est possible de réserver des documents via le catalogue en ligne.
3. Le délai de prêt est de 30 jours pour les documents et de 15 jours pour le matériel audiovisuel. Il est possible de demander une prolongation du prêt, pour autant qu'il n'y ait pas eu dans l'intervalle de réservation pour le(s) document(s) concerné(s).
4. Les ouvrages de référence marqués d'une bande rouge, de trois points rouges ou portant une cote avec (03) doivent être consultés sur place. Ils peuvent être empruntés le weekend ou en soirée (à partir de 16 h) sur demande auprès des bibliothécaires.
5. Pour le matériel audiovisuel, un contrat est établi pour chaque prêt. La réservation est faite par courriel ou sur demande auprès des bibliothécaires.
6. Les travaux de maturité des dix dernières années sont archivés au format PDF et sont accessibles en ligne via le catalogue de la bibliothèque (accès limité avec login).

Rappel des documents et du matériel audiovisuel en prêt

7. En cas de retard, des amendes seront délivrées comme suit : 1er rappel: gratuit ; 2^e rappel: 2 CHF ; 3^e rappel: 4 CHF. Passé ce délai, les documents ou matériel non rendus seront considérés comme perdus et facturés au contrevenant avec une taxe administrative de 10 CHF avec l'écologie par l'administration du Collège.
8. Pour le matériel audiovisuel, le montant de l'amende est de 5 CHF pour le 2^e rappel et de 10 CHF pour le 3^e rappel.
9. Les comptes d'utilisateurs présentant des frais impayés resteront bloqués jusqu'à leur règlement intégral.

Utilisation des documents et du matériel audiovisuel

10. L'utilisateur est responsable de tout document emprunté jusqu'à ce qu'il soit retiré de son compte. En cas de perte ou de détérioration, un dédommagement financier sera exigé.
11. Les utilisateurs s'engagent à respecter les droits d'usage et d'auteur en vigueur.

Utilisation des ordinateurs

12. L'utilisation des ordinateurs est prioritairement destinée à la recherche documentaire et au travail scolaire et se conforme aux directives en vigueur au collège.

Comportement dans la bibliothèque

13. La bibliothèque est un lieu de lecture, de travail et de documentation, le silence et le calme sont de rigueur. Les discussions se font à voix basse (y inclus les communications téléphoniques). La nourriture et les boissons sont interdits. Seules les bouteilles/gourdes fermées sont acceptées.